

Rapport Général de l'AFA 2018



L'Agence Française de l'Adoption a maintenant 12 ans. Sous la direction et l'impulsion de sa nouvelle directrice Générale, Charlotte Girault, elle effectue un travail d'une très grande qualité, reconnu de ses partenaires en France comme à l'étranger. L'équipe toute

entière s'investit pour préparer les familles à la réalité de l'adoption actuelle, les accompagner et rechercher pour chaque enfant une famille qui corresponde à ses besoins particuliers, en multipliant les formations et informations. Elle assure en outre conformément aux exigences des pays, en collaboration avec les départements, les nombreux suivis post-adoption. Elle mène une réflexion sur l'accompagnement de la recherche des origines des enfants adoptés via l'AFA.

L'Agence, comme tous les opérateurs privés français, subit les conséquences de la diminution de l'adoption internationale. En revanche, malgré le temps consacré à la préparation du regroupement avec le GIPED, sa place au sein de l'adoption internationale, a progressé depuis deux années consécutives. Ainsi, en 2018, avec 160 adoptions, elle a réalisé 26,1% de l'ensemble des adoptions internationales (à comparer avec 25,4% en 2017) et 19,52% des adoptions l'ont été en « flux inversé ».

Au moment où est publié ce rapport d'activité, la Ministre a abandonné le projet de fusion entre le GIPED et l'AFA au profit d'un renforcement de la coopération entre les deux GIP à droit constant. Cette décision, dont elle m'a informée le 13 janvier dernier, a le grand mérite d'être claire et de mettre fin à trois années d'incertitude et d'inquiétude des personnels.

En effet, avec loyauté, intelligence et sérieux, plusieurs agents, notamment les chefs de service, ont contribué depuis 2016 à la préparation de cette fusion, ne ménageant jamais leur temps.

Ils ont été confrontés à deux reprises, à deux années d'intervalle, au report du rapprochement par manque de vecteur législatif. Ils ne parvenaient plus à comprendre la finalité de cet énorme travail de rapprochement, très éloigné du cœur de leur métier, l'adoption.

Tout le temps consacré à la préparation du rapprochement entre GIPED et AFA n'a toutefois nullement été inutile. Le protocole établi entre les deux structures a permis aux personnels de mieux connaître la protection de l'enfance dans sa globalité. Les relations entre les directrices et les personnels se sont accentuées. Enfin, le déménagement de l'AFA sur le même site que le GIPED, outre les économies qu'il a fait réaliser à l'agence qui a le souci constant de maîtriser ses dépenses de fonctionnement, a été un accélérateur du développement de synergies entre les deux structures.

En 2019, l'AFA va renouveler pour trois années la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec ses ministères de tutelle. Elle va aussi développer un partenariat avec l'Inde où elle vient d'être accréditée. Avec l'expertise et les compétences multidisciplinaires de son équipe et son réseau solide de correspondants dans tous les départements, elle dispose d'un savoir-faire qu'elle peut mettre à disposition de ses partenaires, pour élargir ses missions.

Joëlle VOISIN

Présidente du Conseil d'administration de l'AFA

SOMMAIRE

LES ADOPTIONS DE L'AFA EN 2018	p2
L'ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS	p3
LES PARTENARIATS INTERNATIONAUX	p13
POINT PAR PAYS	p14
LE TRAVAIL AVEC LES DEPARTEMENTS	p21
LA FORMATION INTERNE ET CONTRIBUTION	
A LA REFLEXION EN MATIERE D'ADOPTION	p24
L'EQUIPE DE L'AFA	p26
LE BILAN DE GESTION 2018	p27

Agence Française de l'Adoption

63bis, bd Bessières 75017 PARIS

ISSN 2650-1317

L'AFA en 2018 :

- **7090 familles accompagnées** avant, pendant et après l'adoption
- **93 sessions de préparation et d'accompagnement**, au siège et dans les départements
- **8 déplacements à l'étranger**
- **21 déplacements en France** (dont 18 auprès des Services Adoption des Conseils départementaux)
- **160 adoptions réalisées dans 17 pays**

Mais aussi :

- **4 196 adoptions réalisées dans 35 pays** depuis la création de l'AFA.

Dès janvier 2018, une intense activité partenariale, tant à l'international qu'en France a été générée par l'arrivée de la nouvelle Directrice générale.

En parallèle de nombreuses rencontres avec les interlocuteurs du champ de l'adoption, l'Agence a diversifié ses propositions d'accompagnement et de préparation des familles, en lien étroit avec les services adoption des départements. L'AFA a également poursuivi son travail d'optimisation du nombre de candidatures présentées aux pays d'origine, en accord avec les réalités de l'adoption internationale.

LES ADOPTIONS INTERNATIONALES RÉALISÉES EN 2018

614 adoptions internationales ont été réalisées en 2018 dans 47 pays d'origine différents. Cela représente une baisse de 10,4% par rapport à 2017. Cette baisse, plus importante que celle connue en 2017, s'explique principalement par la chute importante du nombre des adoptions réalisées en Colombie, au Vietnam et en Ethiopie.

Fait notable en 2018, la proportion des adoptions réalisées dans les pays appliquant la Convention de La Haye diminue alors qu'elle augmentait en continu depuis plusieurs années. 68,4% contre 74% en 2017. L'AFA accompagne

d'ailleurs toujours plus du tiers des adoptions qui se déroulent dans les pays parties à la Convention de La Haye (CLH), dans lesquels elle réalise plus de 90% de ses adoptions. La part des adoptions individuelles a ré-augmenté (22,7% en 2018 contre 17% en 2017) alors qu'elle diminuait progressivement depuis plusieurs années.

La part relative de l'Agence Française de l'Adoption continue d'augmenter légèrement puisqu'elle s'élève à 26,1% (25,4% en 2017 ; 17,8 % en 2008). **Ainsi, si la proportion des adoptions accompagnées par l'AFA reste supérieure à celle des individuelles, l'écart s'est réduit. La part de l'ensemble des 33 OAA a diminué en parallèle à 51,8% (contre 57.7% des adoptions en 2017).**

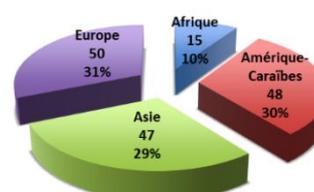
L'AFA a permis la réalisation de 160 adoptions en 2018, soit une baisse de 8% par rapport à 2017, diminution moins importante que la baisse générale des adoptions internationales (-10,4%).

Le nombre des adoptions réalisées par l'AFA en 2018 a augmenté pour 11 pays par rapport à 2017, tandis que dans 6 autres pays il a diminué d'une année sur l'autre.

Pour l'AFA, les baisses notoires sont principalement liées au contexte socio-politique en Colombie (-46,5%), et à la suspension de l'activité en Lettonie (10 adoptions en 2017, aucune en 2018) dans l'attente de la régularisation des retards sur la transmission des rapports de suivi post-adoption. En revanche, **la hausse (cyclique) des adoptions en Bulgarie (+ 69 %) et l'important accroissement de l'activité en Chine grâce à un programme spécifique (+100%), viennent partiellement compenser les baisses observées.**

L'Agence a réalisé en 2018 ses adoptions dans 17 pays différents (comme en 2017) dont 11 figurent parmi les 20 premiers pays d'origine des enfants arrivés en France.

Répartition des 160 adoptions AFA par continent en 2018

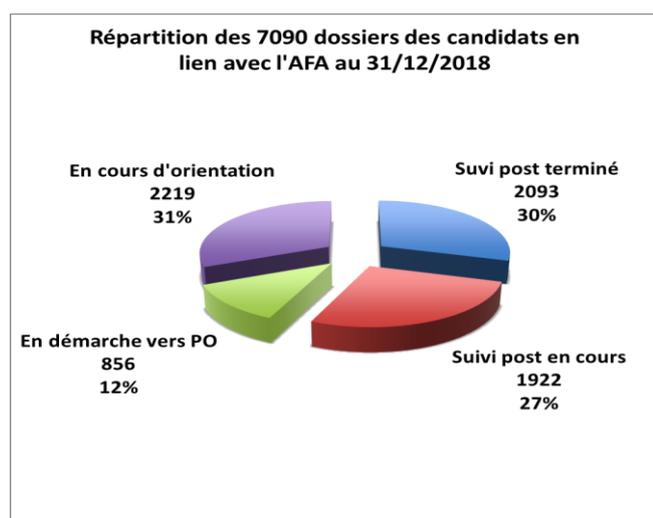


I. L'ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS ET DES FAMILLES

Dans le cadre de ses missions, l'Agence Française de l'Adoption fait de l'accompagnement et de la préparation des candidats à l'adoption, une priorité, d'autant plus que le contexte de l'adoption internationale et le profil des enfants proposés évoluent en permanence. L'AFA met son savoir-faire à disposition des projets des familles, en collaboration étroite avec ses correspondants à l'étranger et les services adoption des conseils départementaux.

La mise en place de **nouveaux outils**, tels que la visio-conférence, et la **diversification des propositions d'accompagnement** (réunions décentralisées, interventions de spécialistes en partenariat avec l'AFA), ont encore illustré en 2018 la volonté de l'AFA de continuellement se réinterroger et de s'adapter aux nouvelles réalités internationales.

Enfin, le développement de la formation des personnels de l'Agence au siège et à l'étranger et de celle des correspondants départementaux, contribue à cet accompagnement de qualité, garantit la sécurisation des procédures et permet une gestion efficiente des partenariats à l'international.



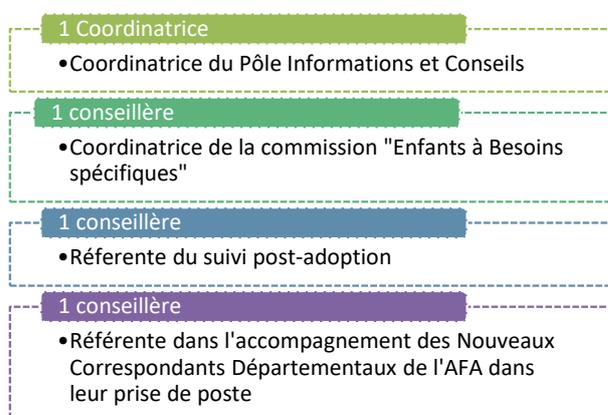
A- Conseil et orientation

La mission de conseil et d'aide à l'orientation est principalement portée par le Pôle Informations

et Conseils (PIC) de l'AFA, dont la richesse réside en son **équipe pluridisciplinaire** et ses **missions transverses**, permettant ainsi d'assurer au mieux son rôle de **pôle généraliste de l'AFA**.

En 2018, le PIC était composé **de 4 conseillères, de formation différente (1 psychologue, 1 juriste, 1 avocate, 1 greffière)**. Une assistante a rejoint l'équipe en fin d'année.

Au-delà de ses missions principales d'information, de conseil et d'orientation, chaque conseillère est **référente d'une mission transversale** renforçant ainsi la qualité de l'accompagnement des candidats :



1)- Conseils

L'une des missions principales du PIC est la **gestion de la plateforme téléphonique de l'AFA** grâce à laquelle les conseillers répondent tous les jours aux diverses questions des candidats.

Les formations régulières des conseillères sur **les spécificités de l'adoption dans chaque pays partenaire de l'Agence** leurs permettent d'accompagner les candidats dans le choix d'un pays vers lequel candidater et tout au long de la procédure.

La diminution du nombre d'appels pris en charge par le PIC s'est confirmée à nouveau en 2018. Cette baisse peut s'expliquer par deux raisons principales :

- Une meilleure prise en charge par le pôle de la demande des candidats dès le premier appel.

- Un allongement de la durée des appels. En effet, en raison du contexte de l'adoption internationale, certains des appels traités par le PIC nécessitent un niveau de conseil et d'accompagnement plus soutenu.



En 2018, le Pôle Informations et Conseils a traité 9732 appels

→ **8860 appels entrants** (9265 en 2017)

→ **872 appels sortants**

→ Sur les 8860 appels décrochés en 2018, **1041 étaient des demandes d'orientation** pour les candidats, soit **13% des appels entrants au PIC.**

→ **7069 appels ont été traités intégralement par le PIC** de manière autonome soit **80% des appels entrants.**

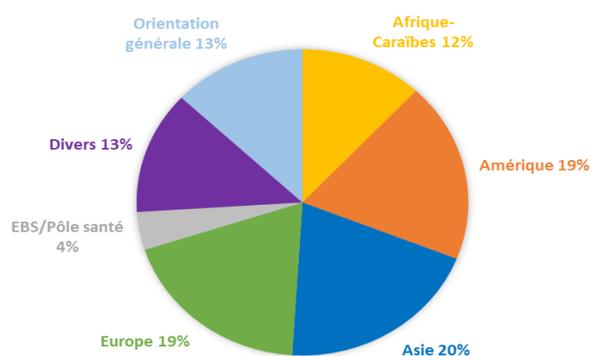
Les conseillers du PIC traitent en moyenne 39 appels par jour.

L'AFA s'est dotée fin 2018 d'un outil d'analyse des flux d'appels qui permettra pour l'avenir de mesurer finement des appels entrants sur la plateforme téléphonique.

En 2018, une majorité des appels reçus par les conseillers du PIC a concerné des questions ciblées sur les procédures d'adoption dans un pays donné : 20% des appels portaient sur des pays d'Asie, 19% sur l'Europe, 19% également sur l'Amérique, 12% sur l'Afrique et Haïti.

Les autres appels concernent principalement des demandes d'aides à l'orientation (13%). 13% des appels étaient relatifs à des sujets divers : procédure d'agrément, fonctionnement de l'AFA. Les appels concernant les questions de santé sont majoritairement traités par le médecin et la psychologue sans passage par la plateforme du PIC, ce qui explique le faible pourcentage d'appels traités sur ce thème par les conseillers.

RÉPARTITION THÉMATIQUE DES APPELS ENTRANTS AU PIC EN 2018



Plus généralement, il est à noter qu'une **part importante des appels traités par les différents autres pôles de l'AFA ne transitent pas par le Pôle Informations et Conseils et ne sont donc pas ici recensés.**

2)- Orientation

L'une des missions principales du PIC est en effet l'aide à l'orientation des candidats, qui se matérialise par des entretiens dits « entretiens socles » ou « entretiens d'aide à l'orientation ». Ces entretiens, qui visent à aider les candidats à comprendre le paysage de l'adoption internationale et à identifier un pays vers lequel ils pourraient adresser leurs candidatures, se déroulent sur une durée allant de 45 minutes à 1 heure (au téléphone) et jusqu'à 1h30 (au siège).



En 2018, les conseillers du Pôle Informations et Conseils ont réalisé **chaque mois plus de 100 entretiens d'aide à l'orientation, au téléphone ou au siège du groupement.**

3)- La gestion des listes de demandes en attente

Le Pôle Informations et Conseils gère également les « listes de demandes en attente » pour 4 pays de l'Agence : le Cambodge (suspension des inscriptions), Madagascar (liste clôturée en juin 2018), la Russie et le Vietnam. Au 31 décembre 2018, l'AFA compte **166 familles inscrites sur ces listes** (contre 306 familles en 2017).

	2015	2016	2017	2018
Cambodge	74	34	14	5
Madagascar	68	27	5	0
Russie	162	158	123	75
Vietnam	570	253	164	86
TOTAL	874	472	306	166

L'expérience de gestion des listes de demandes en attente, depuis 10 ans, a conduit l'AFA à proposer d'autres modalités de prises en charge des candidatures, compte tenu, pour certaines listes, des faibles chances d'aboutissement des projets. C'est ainsi que le Conseil d'administration de l'AFA a décidé de clôturer la liste de demande en attente pour Madagascar en 2018, à l'issue de la transmission des 5 derniers dossiers à l'autorité centrale malgache. La diminution des candidats inscrits sur les autres listes s'explique également par le travail d'information des conseillères sur le profil spécifique des enfants proposés à l'adoption dans ces pays, et d'aide à la réorientation des projets.

4)- Gestion de l'Espace Adoptant des candidats et des courriers de demande d'information

Le PIC assure la **gestion du suivi de l'Espace Adoptant** des candidats. Sur l'année 2018, **418 requêtes ont été traitées** (contre 744 en 2017). Cette baisse s'explique principalement par la diminution du nombre de dossiers en traitement avant adoption, tandis que le nombre de ceux en suivi augmente.

Enfin, le Pôle Informations et Conseils a également traité **329 courriers de demande d'information** (348 en 2017).

5)- L'information des familles

La première mission de l'AFA est d'informer les candidats à l'adoption.

Le site internet, créé en 2006, a accueilli plus de **8 millions de visiteurs en douze ans** : le dispositif Internet de l'AFA offre aux candidats à l'adoption, aux correspondants départementaux (via l'Espace Pro), aux institutionnels (via leur espace dédié) et aux jeunes adoptés (Espace junior) un bouquet de services accessible depuis n'importe quel écran (ordinateurs, tablettes, smartphones...).

Afin de rester performant, cet outil demande beaucoup de rigueur et une réactivité permanente.

→ Plus de **720 connexions journalières en 2018 sur www.agence-adoption.fr**

Les **Lettres de l'AFA**, qui informent les candidats, sont un trait d'union entre l'Agence, les familles et l'ensemble du « monde de l'adoption ».

→ **4 Lettres de l'AFA en 2018.**

B- L'accompagnement individualisé

Les différents pôles de l'Agence accompagnent individuellement les candidats tout au long des différentes étapes de la procédure.

Le Pôle Informations et Conseils accompagne les candidats dans l'orientation de leur projet et répond par téléphone à leurs questions diverses tout au long de la démarche.

Les rédacteurs et assistants des Pôles Géographiques accompagnent les candidats depuis la prise en charge de leur demande d'adoption orientée vers un pays jusqu'à la fin du suivi post-adoption, par des contacts réguliers durant toute la procédure et après l'adoption.

Focus sur l'accompagnement individuel par le pôle santé

Les candidats peuvent solliciter le pôle santé à tout moment dans leur démarche.

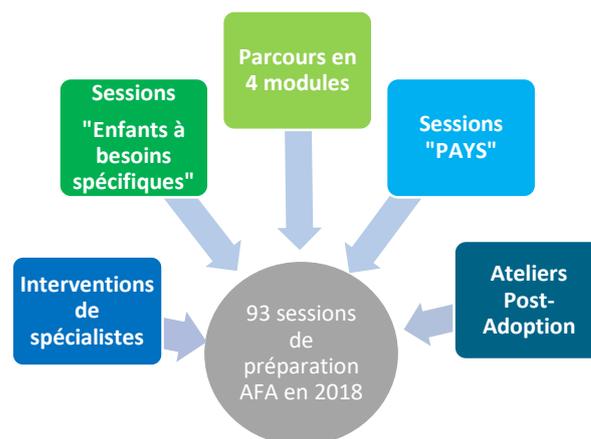
Avant une proposition d'apparement : Les adoptants peuvent solliciter un entretien individuel auprès du pôle santé afin de poursuivre la réflexion sur les limites de leur projet d'adoption. Ces entretiens individuels sont obligatoires pour ceux qui souhaitent candidater pour le flux inversé.

Lors d'une proposition d'apparement : Les professionnels du pôle santé mettent à la disposition des adoptants leur expertise pour une lecture éclairée des éléments transmis dans le Rapport relatif à l'enfant (RRE).

Pendant le séjour dans le pays d'origine de l'enfant : les adoptants peuvent transmettre au pôle santé les informations qu'ils auront pu recueillir sur place concernant l'enfant et solliciter l'analyse de ces professionnels.

C- La préparation des familles en séances collectives

Face au contexte de l'adoption internationale et à l'évolution du profil des enfants proposés, un des objectifs de l'AFA a été **de renforcer la préparation des candidats à l'adoption**. Plusieurs dispositifs ont été mis en place en ce sens :



1)- Le « Parcours » en 4 modules

Ce parcours est proposé aux candidats depuis fin 2014. Il est le fruit de nombreuses réflexions issues d'un **groupe de travail, réunissant l'AFA et 18 départements.**

Ce parcours a notamment pour objectif de permettre aux candidats de confronter leurs aspirations avec les profils des enfants confiés en adoption internationale, de les sensibiliser sur les possibles difficultés et les relais disponibles ainsi que de développer leurs compétences parentales.

Construit autour de contenus théoriques et pratiques, ce parcours développe une pédagogie adaptée (thèmes clés, approche du côté des parents et des enfants, mises en situation, vignettes, témoignages...) et fait appel aux interventions de l'équipe du Pôle Santé (psychologue et médecin), ainsi que celles de 2 rédacteurs des pôles géographiques et de 2 conseillers du PIC.

Les contenus sont régulièrement mis à jour afin de permettre toujours plus d'interactivité et de mise en situation des candidats. Ces évolutions sont concertées avec les services adoption des départements grâce à la pérennisation du groupe de travail créé en 2013.



Si les modules 1 et 2 sont ouverts à tout candidat agréé, les modules 3 et 4 sont ouverts uniquement aux candidats dont le dossier est en attente dans un pays, et accompagné par l'AFA.

Enfin, **ce parcours est proposé à la fois au siège de l'AFA et dans les locaux des services adoption des départements qui le souhaitent, grâce à une co-animation en visio-conférence ou en animation locale.**

En effet, depuis 2014, l'AFA propose aux départements un service de visio-conférence permettant à leurs candidats de bénéficier de ce parcours sur leur territoire.

En 2018, 12 départements ont assisté à ces sessions soit en observateur » soit en « co-animateur » avec l'AFA. Les départements peuvent par ailleurs, **de façon autonome, animer ce parcours dans leur territoire.**

PARCOURS

En 2018, 2 éditions comprenant les quatre modules ont été proposées réunissant 485 candidats (siège et visio-conférence).

Face aux succès de ce parcours, l'AFA prévoit de proposer des éditions supplémentaires en 2019.

2)- *Un partenariat spécifique avec la Seine-Saint-Denis en 2018*

A la demande du Service Adoption de Seine-Saint-Denis, **l'AFA s'est déplacée à 3 reprises à Bobigny pour y animer des réunions d'information et de sensibilisation des candidats agréés du département.**

3)- *Sessions « pays »*

L'AFA a mis en place, dès 2009, ces sessions collectives de préparation spécifique pour l'adoption dans un pays donné. Les rédacteurs de chaque pôle géographique ainsi que le pôle santé interviennent pour informer les candidats sur les spécificités du pays et le profil des enfants adoptés.

Ces sessions sont essentielles dans le parcours des candidats. La volonté de l'AFA est de rendre ces sessions « PAYS » systématiques afin que chaque candidat ayant un dossier engagé dans un pays partenaire de l'AFA puisse en bénéficier. Ces sessions revêtent d'ailleurs de plus en plus souvent un caractère obligatoire fixé par les pays eux-mêmes.

SESSIONS PAYS

En 2018, 21 sessions « PAYS » ont été proposées au siège de l'AFA, réunissant 246 candidats.

4)- *Sessions « Enfants à Besoins Spécifiques » (EBS)*

Depuis 2009, une procédure dédiée a été mise en place à l'AFA pour **accompagner les postulants ayant un projet d'adoption d'un enfant « à besoins spécifiques »** (cf. infra). Depuis 2013, ce parcours a été enrichi par des sessions de formation collective dédiées à l'adoption d'un enfant porteur de besoins spécifiques.

Ces sessions sont **animées par la psychologue et le médecin de l'AFA (Pôle Santé)** qui délivrent une information plus détaillée sur le profil des enfants confiés à l'adoption, notamment sur les pathologies médicales les plus courantes et les profils psychologiques des enfants proposés à l'adoption internationale. Le travail fait en séance vise à permettre un approfondissement de la réflexion sur les limites du projet d'adoption ainsi que sur les capacités d'accueil, au vu des besoins de prise en charge notamment.

Réunions EBS décentralisées

En plus des sessions proposées au siège, l'AFA a souhaité poursuivre ce qui avait été initié en 2017, à savoir la décentralisation des sessions EBS dans les départements. En 2018, le pôle santé de l'AFA s'est déplacé à **Toulouse, Marseille et Besançon**, pour y proposer ces réunions « EBS » au niveau local. Ces 3 sessions décentralisées ont permis de réunir **93 candidats.**

Interventions de spécialistes

Les problématiques de santé très spécifiques des enfants proposés à l'adoption nécessitent une information ciblée destinée aux candidats qui pourraient les accueillir. L'AFA a donc noué un partenariat avec des professionnels de santé spécialisés dans certaines pathologies.

En 2018, **deux réunions d'information** relatives à l'adoption d'un enfant infecté par le **VIH** ont été proposées par l'AFA. Ces réunions ont été co-animées par **le médecin de l'AFA et le Pr Stéphane Blanche, pédiatre à Necker, spécialisé dans la prise en charge de cette pathologie.**



SESSIONS EBS

En 2018, **244 candidats** ont été formés en vue de l'adoption d'un « Enfant à besoins spécifiques »

→ **9 sessions « Enfants à Besoins Spécifiques »** et **2 interventions** de spécialistes ont été proposées au siège de l'AFA réunissant **151 candidats**.

→ **3 sessions « EBS décentralisées »** ont permis de réunir **93 candidats**.

Face au succès de ces réunions, d'autres projets sont à l'étude pour 2019 (cardiopathies congénitales et fentes labio-palatines).

Les efforts de l'AFA pour diversifier ses modes d'interaction et tenir compte des contraintes matérielles des candidats ont, cette année encore, porté leurs fruits.

Une **augmentation du nombre de candidats inscrits aux différentes sessions est constatée** grâce :

- Au développement de la visio-conférence permettant aux candidats de participer à distance aux différents modules du « Parcours ». Ces sessions en visio-conférence sont co-animées par les professionnels du département.
- Aux déplacements du pôle santé et des conseillers du PIC pour animer des réunions à destination des candidats directement dans les services adoption des départements.

Au total, en 2018, 93 sessions de préparation des familles ont été proposées par l'AFA. Ces sessions ont réuni 1061 candidats.

→ **43 réunions au siège**, bénéficiant à 508 candidats.

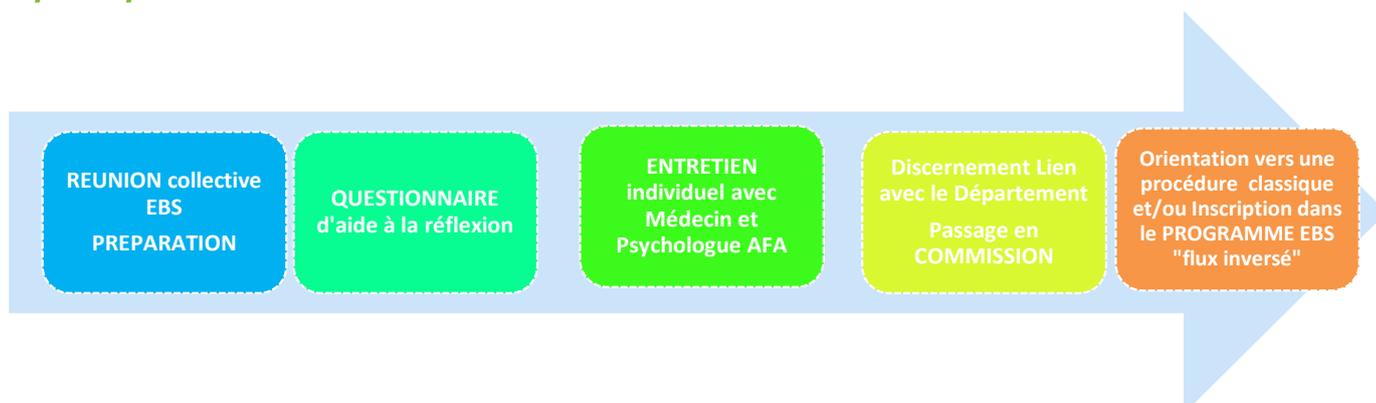
→ **43 sessions co-animées** en visio-conférence avec les départements, bénéficiant à 389 candidats.

→ **7 déplacements AFA réunissant 164 candidats** - 3 sessions EBS décentralisées, 4 sessions d'information et de préparation à destination des candidats agréés du 93 (3) et de Mayotte (1) [cf p21].



D- L'accompagnement renforcé des candidats en vue de l'adoption d'un enfant « à besoins spécifiques »

1)- Le parcours de réflexion et préparation en vue de l'adoption d'un « Enfant à Besoins spécifiques »



Si tous les enfants proposés à l'adoption ont des besoins spécifiques, certains enfants présentent un profil qui rend plus difficile la mise en œuvre de leur adoption.

Ainsi, est considéré comme ayant des besoins spécifiques (parfois cumulativement) :

- Un enfant âgé de **5 ans ou plus** ;
- Un enfant présenté à l'adoption **en fratrie de deux enfants ou plus** ;
- Un enfant ayant **une histoire particulièrement lourde** ou stigmatisante, un **handicap** ou un **problème de santé**.

Selon cette définition, 76,8% des adoptions réalisées par l'Agence en 2018 concernent des « Enfants à Besoins Spécifiques ».

Depuis 2009, une procédure dédiée a été mise en place à l'AFA pour accompagner les postulants ayant un projet d'adoption d'un enfant « à besoins spécifiques » dans leur réflexion (cf page 7).

Elle peut conduire à l'intégration des candidats dans un programme spécifique de l'AFA : le programme d'adoption en « flux inversé ».

Les candidats qui envisagent d'adopter un enfant à besoins spécifiques participent à une **réunion collective** de préparation, animée par la psychologue et le médecin de l'AFA (cf page 7).

Différents outils sont proposés aux candidats pour approfondir leur projet dont un **questionnaire**. Les candidats sont ensuite reçus en **entretien(s)** avec le Pôle Santé pour échanger sur leur projet d'adoption.

La **commission** « Enfants à Besoins Spécifiques » de l'AFA se réunit et statue en consensus sur la participation des adoptants au programme « flux inversé ». Un travail complémentaire peut être engagé avec le **Service Adoption départemental** et une modification de la notice jointe à l'agrément peut être envisagée.

Si la participation au programme « flux inversé » est validée :

- le Service Adoption du département des candidats en est informé ;
- la base informatique de l'AFA est renseignée : tous les détails du projet des candidats sont enregistrés dans un onglet dédié.

En 2018, médecin et psychologue ont rencontré, en binôme et au siège de l'AFA, 158 candidats à l'adoption pour toutes ces catégories d'entretiens individuels.

Médecin et psychologue ont également mené 322 entretiens téléphoniques.

Le pôle santé de l'Agence a analysé 206 dossiers d'enfants en 2018.

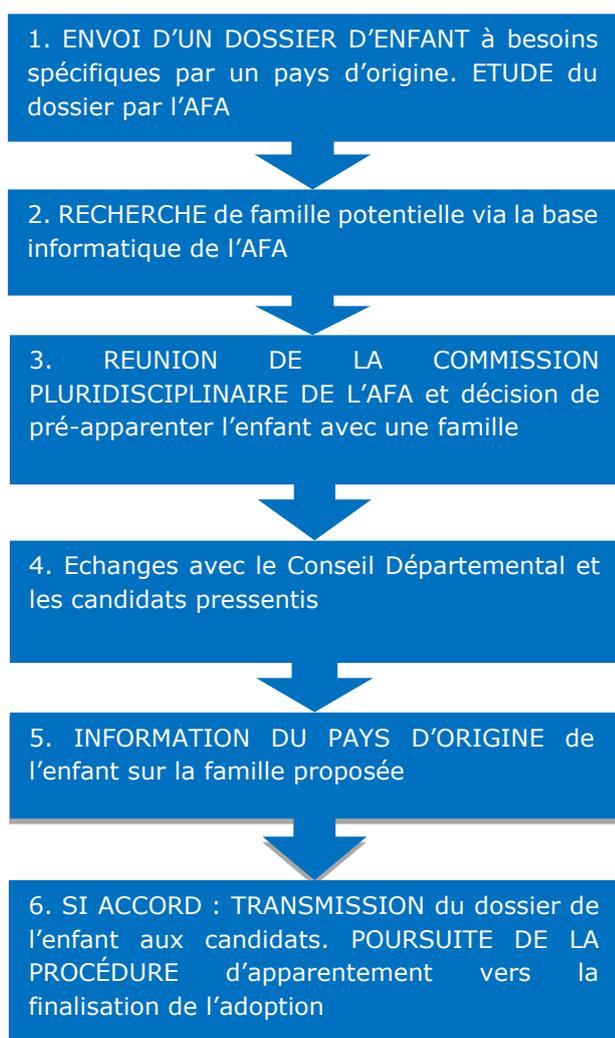
2)- L'apparentement en flux inversé

Quand un pays partenaire de l'AFA ne parvient pas à apparenter un enfant en raison de ses besoins spécifiques, il peut transmettre le dossier de l'enfant en sollicitant pour lui une recherche de famille. La Commission « Enfants à Besoins Spécifiques » de l'AFA recherche alors une famille qui pourrait répondre aux besoins de cet enfant.

La base de données est un outil indispensable, car elle **facilite l'identification des familles dont le projet pourrait correspondre au profil d'un enfant proposé** en « flux inversé ». **Un apparentement peut alors être travaillé** par les membres de la commission, **en lien étroit avec les services adoption des départements.**

Le « pré-apparentement » est proposé au pays d'origine, qui reste le décisionnaire final sur le choix de la famille.

Déroulement d'un apparentement en « flux inversé »



ADOPTIONS EN « FLUX INVERSÉ » EN 2018

- **152 dossiers d'enfants réceptionnés dans le cadre de demandes de recherche de famille émises par les pays partenaires de l'AFA** (140 en 2017).

- **85 questionnaires EBS** ont été distribués et **151 candidats ont été accompagnés** pour intégrer le programme du « flux inversé ».

- **78 réunions de la « Commission Enfants à Besoins Spécifiques »** (75 commissions en 2017).

- **33 adoptions en flux inversé finalisées** (23 en 2017 et 27 en 2016).

=> **En 2018, les adoptions en flux inversé ont représenté 19,52% des adoptions réalisées via l'AFA.** (13,21% des adoptions réalisées en 2017 / 15,25% des adoptions réalisées en 2016).

100 candidats (couples ou célibataires) **sont inscrits dans le programme « flux inversé » de l'AFA.**

Plus de 950 candidats ayant un agrément pour l'adoption d'un **enfant « à besoins spécifiques »** ont un dossier enregistré sur la **base de données AFA.**

F- Intermédiation dans les procédures

Au 31 décembre 2018, l'Agence suit **7090 candidats ou familles adoptantes**.

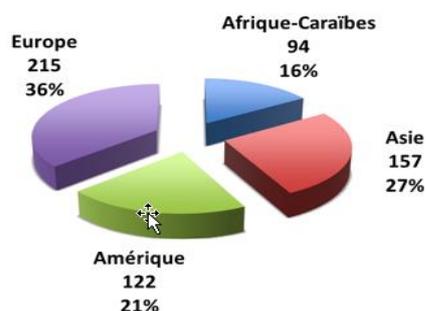
En amont de la procédure d'adoption, **2219 candidats** sont en lien avec Service Information et Accompagnement en vue de **définir et orienter leur projet**.

Le Service International accompagne, quant à lui, **2778 couples ou célibataires** dans leur parcours d'adoption, entre le moment de la signature d'un Projet de Mise en Relation (PMR) et celui du suivi après l'adoption. Il reste également mobilisé pour **2093 familles** dont les dossiers sont désormais versés aux archives nationales.

Parmi ces familles, plusieurs effectuent des démarches de recherches d'origines (consultations de dossiers, visites au pays d'origine, recherche de la famille d'origine,

En 2018, l'Agence a enregistré un nombre stable de nouveaux projets d'adoption engagés (184, contre 189 en 2017) et a adressé **125 nouveaux dossiers dans les pays d'origine** (-29% par rapport à 2017). Cette baisse permet de répondre à l'un des objectifs fixés à l'Agence : optimiser le nombre de candidatures présentées aux partenaires. Il s'agit de tendre vers un nombre et des profils de candidats plus en adéquation avec les besoins des pays d'origine. Au regard du nombre d'adoptions accompagnées par l'AFA cette année (160), le nombre de nouveaux projets (184) et de nouvelles candidatures inscrites (125) auprès des pays paraissent adéquats.

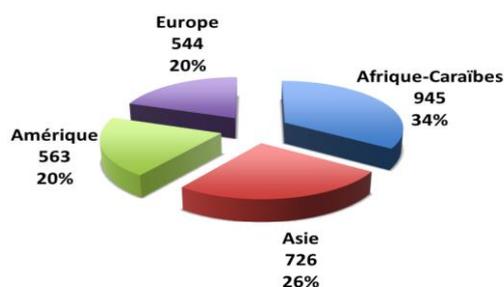
588 dossiers en traitement dans le pays d'origine au 31/12/2018



Un travail très ciblé sur chaque pays partenaire a permis de lancer, en 2018, **9 appels à candidatures** (4 en 2017) pour les pays suivants : Hongrie, Haïti, Inde, Madagascar Philippines, Pérou, République Dominicaine, Thaïlande et Togo. **Le nombre de dossiers transmissibles est resté limité en raison des quotas appliqués par les pays d'origine.**

La baisse structurelle du nombre d'adoptions, l'allongement des délais d'attente et la modification substantielle du profil des enfants adoptables restreignent les possibilités d'orientation des familles dont le projet d'adoption s'avère peu ouvert. Les pôles géographiques de l'Agence ont enregistré une baisse, comme les années précédentes, de 10,3% du nombre de dossiers en gestion : 2778 en 2018 contre 3096 en 2017. Ces tendances baissières correspondent aux réalités et aux demandes des pays d'origine et permettent une meilleure prise en charge de chacune des candidatures. A l'inverse, le cumul des 2778 dossiers en gestion et des 2093 dossiers versés aux archives nationales implique une hausse du nombre de dossiers à la charge de l'AFA (4871 dossiers). Les dossiers versés aux archives nationales concernent des adoptions finalisées mais pour lesquelles les familles sont susceptibles de solliciter les services de l'Agence dans la recherche des origines des enfants adoptés.

2778 dossiers en gestion par les Pôles Géographiques au 31/12/2018



Dans un contexte de complexification de l'adoption, le temps consacré à l'accompagnement des familles a considérablement progressé, en lien avec la nécessité de faire interagir toujours plus les différents professionnels au siège, dans les départements et à l'étranger à certaines étapes clés de la préparation des candidats et de la réalisation de l'adoption.

G- L'accompagnement après l'adoption

L'accompagnement des familles par l'AFA se poursuit après l'arrivée de l'enfant dans sa nouvelle famille.

1)- Le suivi post-adoption

Les périodes de suivi post-adoption mobilisent l'Agence en raison du niveau élevé d'exigence des pays d'origine mais aussi de certaines situations préoccupantes suivies très en lien avec les Conseils Départementaux.

Les parents adoptifs sont tenus d'adresser aux pays d'origine de l'enfant adopté des rapports de suivi réalisés par les psychologues des départements.

Le nombre de ces rapports est variable et dépend des exigences de chaque pays. L'AFA, en relation étroite avec les familles et les départements, veille au respect de l'envoi des rapports.

2)- L'archivage des dossiers finalisés auprès de la Mission des archives nationales

Soucieuse de la bonne conservation et de l'accessibilité des dossiers d'adoption, l'AFA a réalisé un important travail en ce sens et a transmis, en 2018, **370 dossiers** à la Mission des Archives Nationales (MAN) lorsque le suivi post-adoption est terminé. Les demandes de consultation de dossier sont adressées à l'AFA, qui sollicite alors la récupération du dossier et accompagne sa consultation et les démarches afférentes.

Au total, à fin 2018, **2093 dossiers d'adoptions finalisés via l'AFA sont conservés par la Mission des Archives Nationales.**

3)- Les ateliers post-adoption, pour les parents

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des familles, **l'AFA a mis en place, en 2018, des ateliers post-adoption.** L'objectif de ces ateliers est d'offrir aux parents ayant adopté (via l'AFA ou non) un espace de parole et d'échange autour de thématiques pouvant répondre à leurs interrogations.

Ces ateliers sont animés par deux psychologues.



L'AFA va poursuivre pour l'année prochaine ces ateliers sous un autre format. En effet, elle souhaite tenir compte des remontées faites sur les questionnaires de satisfaction des parents adoptifs afin de répondre à leurs besoins.

Le choix de l'AFA s'est porté sur des ateliers sans thème prédéfini afin que chaque rencontre soit l'occasion pour les parents de se saisir librement de cet espace de parole.

4)- L'accompagnement des adoptés dans la recherche de leurs origines

Depuis sa création en 2006, l'AFA a réalisé 4196 adoptions internationales. De plus en plus d'enfants adoptés devenus grands **sollicitent l'AFA à propos de la recherche de leurs origines.** Pour les accompagner au mieux dans leur demande, un **protocole interne à l'AFA** est progressivement mis en place depuis l'année 2018. Plusieurs **entretiens** et **réunions de travail** ont aussi été organisés avec différents partenaires de l'Agence (Conseil national d'accès aux origines personnelles, Mission de l'Adoption Internationale, Fédération Française des Organismes Autorisés pour l'Adoption, la Voix Des Adoptés) pour améliorer la prise en charge et l'orientation des intéressés.

En 2018, l'AFA a reçu **plus de 50 demandes d'adoptés et de familles adoptives, relatives à leur histoire pré-adoptive et à leurs origines.**

II. L'ANIMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX

A- *Accréditations et ré-accréditations*

Cette année a été marquée par l'obtention des accréditations nécessaires dans les pays où les échéances impliquaient de renouveler la demande d'autorisation d'exercice auprès des autorités étrangères de l'adoption ; qui suppose la validation des activités de l'Agence lors des contrôles connexes à ces accréditations.

ACCREDITATIONS en 2018 :

- 1 accréditation obtenue pour **L'INDE**
- 1 renouvellement d'accréditation obtenu pour **le MEXIQUE**
- 1 dossier de demande présenté au **BRESIL** (compléments transmis début 2019)

Compte tenu de la conjoncture internationale des adoptions, le Groupement maintient une veille sur l'ensemble des continents et plus spécifiquement sur certains pays concernant les perspectives d'implantation (telles que le Bénin, la Côte d'Ivoire, etc.). Le renforcement et le développement de l'implantation de l'Agence se déclinent en deux types d'activité : l'une permanente de veille et d'entretiens de relations partenariales de qualité, l'autre lors de missions ponctuelles à l'étranger.

B- *Entretien permanent de relations partenariales de qualité*

Le Service International, notamment grâce à l'action des correspondants locaux à l'étranger, entretient des partenariats actifs auprès de 25 pays d'origine sur 4 continents. Des liens plus ponctuels avec d'autres pays d'origine sont également maintenus, portant à 39 le nombre de pays avec lesquels l'AFA est en relation.

En 2018, l'Agence a accompagné des adoptions dans 17 pays, parmi lesquels :

- Colombie : 31 adoptions (58 en 2017)
- Bulgarie : 22 adoptions (13 en 2017)
- Chine : 22 adoptions (11 en 2017)
- Russie : 15 adoptions (11 en 2017)
- Hongrie : 10 adoptions (6 en 2017)

C- *Accueil de délégations étrangères*

4 délégations étrangères rencontrées en France :

- Délégation Burkinabè accueillie au séminaire de l'AFA en mai 2018.
- Délégation Thai rencontrée à Strasbourg, dans le cadre d'une journée organisée par l'APPO Racines Thaïlandaises.
- Délégations de 2 institutions privées colombiennes accueillies à Paris par l'AFA en décembre 2018 :
 - FANA
 - Casa de la Madre y el Niño

D- *Entretien des relations partenariales grâce aux missions à l'étranger*

Les déplacements de l'année 2018 ont été principalement consacrés à la présentation de la nouvelle Directrice générale de l'AFA aux partenaires étrangers, afin d'assurer de manière qualitative la continuité des relations institutionnelles de l'AFA dans les pays concernés.

8 déplacements à l'international en 2018 :

- **7 missions de représentation** et d'entretien des relations, menées par la Directrice générale, généralement accompagnée par le rédacteur référent. Elles comprennent donc systématiquement un volet technique : **Bulgarie, Haïti, Chine, Hongrie, Russie, Pérou et Colombie.**
- **1 participation** du médecin au colloque **ICAR à Montréal, Québec.**

Le POINT sur chaque PAYS dans lesquels l'AFA a fait réaliser des adoptions ou eu une actualité significative :

AMERIQUES

BRESIL (PAYS CLH)

Dernière accréditation : demande d'accréditation en cours
Adoptions AFA en 2018 : --
Mandataire : Maître Suzana VASCONCELOS

L'AFA a poursuivi son action d'implantation en 2018 en concluant le processus de recrutement de son représentant mandataire local et en présentant son dossier d'accréditation.

MEXIQUE (PAYS CLH)

Dernière accréditation : renouvelée en 2018
Adoptions AFA en 2018 : 0
Mandataire : Maître Manuel CASTRO

La réforme du fonctionnement du système d'adoption par les autorités fédérales et les changements fréquents de personnels entraînent d'importants délais au sein des services étatiques mexicains (appelés les « DIF » – Desarrollo integral de la familia) pour le traitement des dossiers des enfants et des familles.

En 2018, l'AFA a pu initier de nouveaux partenariats auprès du DIF de Toluca et d'une fondation privée.

Plusieurs pré-propositions d'apparement ont été adressées à l'AFA en fin d'année.

PEROU (PAYS CLH)

Dernière accréditation : mars 2017 (jusqu'en mars 2019).
Adoptions AFA en 2018 : 8 (5 en 2017)
Correspondante locale : Lindsay NOGUEIRA

L'arrivée d'une nouvelle Directrice Générale à la Dirección General de Adopciones (DGA), et les changements législatifs modifiant les procédures d'adoption internationale ont marqué l'année 2018 avec un contrôle renforcé du principe de subsidiarité de la Convention de La Haye.

En novembre 2018, une délégation de l'AFA s'est déplacée au Pérou. Cette mission a permis d'entretenir les bonnes relations de l'AFA avec les différents acteurs de la protection de l'enfance au Pérou. Cette collaboration de qualité est liée au travail de la correspondante locale de l'AFA et aux efforts faits pour développer les procédures en flux inversé dans ce pays.



CHILI (PAYS CLH)

Dernière accréditation : autorisée depuis 2006
Adoptions AFA en 2018 : 5 (4 en 2017)
Pas de correspondant local ni mandataire

L'AFA maintient d'excellentes relations avec le SENAME grâce au développement des adoptions d'enfants à besoins spécifiques en flux inversé et aux efforts déployés pour sensibiliser les familles en attente à l'évolution du profil des enfants adoptables à l'international. L'Agence est également restée en contact régulier avec la Fondation MI CASA grâce à différentes réunions d'échanges de pratiques.

COLOMBIE (PAYS CLH)

Dernière accréditation : 18 octobre 2017 (pour deux ans)
Adoptions AFA en 2018 : 31 (58 en 2017)
Correspondante locale : Maître Claudia SCHATTKA-PONCET

L'année 2018 a été marquée par d'importants changements en Colombie avec l'élection du nouveau Président de la République, M. Iván DUQUE. Plusieurs remaniements sont intervenus au sein de l'ICBF, autorité centrale colombienne en charge de l'adoption et notamment la nomination de la nouvelle Cheffe de la sous-direction des adoptions de l'ICBF.

Par ailleurs, une nouvelle loi, entrée en vigueur en janvier 2018, impose aux Défenseurs de familles de se prononcer sur le statut juridique des enfants placés dans le système de protection dans un délai de 6 mois à compter de l'ouverture de la procédure administrative dite « de rétablissement des droits ».

Depuis 2012, les délais d'attente pour l'adoption en Colombie ne cessent d'augmenter en raison de l'application stricte du principe de subsidiarité. Par ailleurs, les conditions relatives à l'âge des candidats évoluent en application des exigences

de l'ICBF, comme le soulignent les communiqués publiés cette année sur la page Colombie du site internet de l'AFA.

Afin d'améliorer l'accompagnement des candidats dans ces procédures en constante évolution, l'AFA a proposé à l'ensemble des professionnels des Conseils départementaux un cycle de trois réunions en visio-conférence. Ces réunions ont permis d'aborder les réalités locales, la procédure et l'évolution des exigences colombiennes en matière d'adoption.

Une délégation de l'AFA s'est rendue en Colombie en novembre 2018.

Par ailleurs, l'AFA a pu recevoir plusieurs de ses partenaires locaux (deux délégations de la IAPA FANA ainsi qu'une délégation de la IAPA Casa de la Madre y el Niño) et les différentes associations de parents adoptants ou d'adoptés : l'APAEC, la Voix des Adoptés, Les amis de la Casa et Les Amis Fana France.



REPUBLIQUE DOMINICAINE (PAYS CLH)

Dernière accréditation : octobre 2017

Adoptions AFA en 2018 : 0

Mandataire : Maître Cecilia MORALES.

A la suite de 3 appels à candidatures depuis 2016, dont un en 2018 pour 5 dossiers, 10 familles accompagnées par l'AFA sont aujourd'hui placées sur les listes d'attentes de l'autorité centrale (le CONANI), dont les plus anciennes ont été acceptées en juillet 2016. A ce jour, l'AFA est toujours dans une phase dite « pilote » puisqu'aucune proposition d'apparement n'a été reçue. Le CONANI apparente aujourd'hui les familles placées sur ses listes d'attente durant le premier semestre de l'année 2015.

Maître Cécilia MORALES, mandataire de l'AFA, a été reçue à l'AFA en octobre 2018.

HAÏTI (PAYS CLH)

Dernière accréditation : octobre 2018 (jusqu'en octobre 2020)

Adoptions AFA en 2018 : 4 (3 en 2017)

Correspondante locale : Kerlyne MARSEILLE et un **prestataire médecin** : Dr Bernard ARCENS

Une délégation de l'AFA s'est rendue en Haïti en avril 2018 pour comprendre les enjeux de la protection de l'enfance. Selon les ONG spécialisées présentes en Haïti, 30 000 enfants sont accueillis dans environ 800 maisons d'enfants. Un important travail est actuellement effectué pour essayer de réunifier les familles ou, à défaut, pour désinstitutionnaliser les enfants en les plaçant dans des familles d'accueil. En parallèle, l'autorité centrale haïtienne (l'Institut du Bien-Être Social et des Recherches - IBESR) a fait un audit de la majorité des maisons d'enfants et a décidé d'en fermer plusieurs qui ne respectent pas les normes édictées.

La délégation a évoqué avec les acteurs locaux les difficultés rencontrées aux différentes étapes de la procédure d'adoption. L'IBESR a réaffirmé sa volonté de délivrer l'autorisation d'adoption dans les 10 jours suivant la fin de la socialisation (conformément à la législation) mais il ne lui est pas toujours possible de respecter ce délai car certains documents, comme les extraits d'archive des actes d'état civil, sont difficiles à obtenir.

Par ailleurs, certains directeurs des maisons d'enfants ont sollicité l'AFA pour des formations sur la préparation des enfants à leur adoption, pour compléter celles déjà effectuées par l'équipe locale sur la nutrition et l'hygiène en 2015.

Malgré les efforts fournis par les acteurs locaux pour permettre des adoptions réussies, les délais avant un apparement restent longs et l'attente après la socialisation est toujours difficile à vivre émotionnellement pour les candidats comme pour les enfants.

Chaque année, l'IBESR fixe le quota annuel de dossiers pouvant être déposés par les opérateurs, l'AFA a donc procédé à un appel à dossier en 2018.



AFRIQUE

BURKINA FASO (PAYS CLH)

Dernière accréditation : 12 novembre 2012

Adoptions AFA en 2018 : 4 (3 en 2017)

Correspondante locale : Hortense NIKIEMA.

Parmi les 4 adoptions réalisées, 1 est une adoption intrafamiliale.

Ces procédures intrafamiliales sont aussi longues que les procédures classiques. En moyenne, il faut compter un an à partir de l'apparement avant que la famille puisse se déplacer au Burkina Faso pour l'aboutissement de l'adoption.

L'AFA a rencontré l'autorité centrale burkinabè à Paris en mai 2018. Les contraintes burkinabè liées à la rédaction de l'enquête sociale, qui permet d'établir l'adoptabilité des enfants, ont été exposées. L'autorité centrale burkinabè a assisté au séminaire annuel de l'AFA sur les risques et incertitudes liés à l'adoption.

MADAGASCAR (PAYS CLH)

Dernière accréditation : 6 janvier 2011

Adoptions AFA en 2018 : 3 (5 en 2017)

Correspondante locale : Ida RANDRIANAIVO

Toutes les adoptions en 2018 ont été intrafamiliales. Dans ce contexte, l'AFA a clôturé la liste de demandes en attente et a procédé à un appel à dossiers en octobre 2018 pour l'envoi de 4 dossiers.

La nouvelle loi malgache du 26 juillet 2017, entrée en vigueur le 5 février 2018, a modifié les critères relatifs à l'adoption intrafamiliale.

Elle a limité le degré de parenté au troisième degré mais a augmenté l'âge des enfants adoptables jusqu'à 18 ans.

Elle a également modifié la procédure pour l'adoption de l'enfant du conjoint. S'il n'est plus nécessaire d'obtenir un agrément pour l'adoptant -qui doit se présenter directement devant le Tribunal de Première Instance du domicile de l'enfant-, l'AFA ne pourra accompagner ces procédures conformément au souhait de l'Autorité centrale malgache qu'avec un agrément valide, conformément à sa convention constitutive et à sa mission.

Le séminaire de présentation des décrets d'application prévu en novembre 2018 de cette nouvelle loi a été annulé par l'autorité centrale malgache. L'AFA a prévu de reporter son déplacement en 2019.

MALI (PAYS CLH)

Dernière accréditation : 20 septembre 2006

Adoptions AFA en 2018 : 1 (0 en 2017)

Pas de correspondant local

L'adoption aboutie en 2018 s'est adressée à un couple franco-malien. En effet, depuis l'entrée en vigueur effective de la loi n°2011-087 du 30 décembre 2011, portant Code des Personnes et de la Famille, seuls les personnes ou couples de nationalité malienne peuvent déposer une candidature pour adopter dans ce pays. Les adoptions intrafamiliales ne sont pas possibles dans ce pays.

GUINEE (PAYS CLH)

Dernière accréditation : mars 2015 (en cours de demande de renouvellement)

Adoptions AFA en 2018 : -- **Correspondante locale jusqu'en juin 2018**

Les adoptions internationales sont toujours suspendues dans ce pays. L'autorité centrale guinéenne a rédigé un manuel de procédures mais n'a pas accrédité de manière officielle les OAA français présents.

En l'absence d'information sur une éventuelle reprise des adoptions internationales, l'AFA a mis un terme au contrat de sa correspondante mais se tient prête à collaborer à nouveau avec ce pays dès que celui-ci sera en capacité de s'ouvrir à nouveau à l'adoption internationale.

Togo (PAYS CLH)

Dernière accréditation : 7 avril 2010

Adoptions AFA en 2018 : 7 (9 en 2017)

Pas de correspondant local ou mandataire

Sur les 7 adoptions finalisées cette année, 3 sont des adoptions intrafamiliales.

Il est à noter que l'autorité centrale togolaise est très vigilante quant aux projets d'adoptions intrafamiliales et n'hésite pas à refuser les demandes si elle considère que le projet n'est pas dans l'intérêt de l'enfant.

En septembre 2018, l'AFA a procédé à un appel à dossiers pour 4 nouvelles candidatures au Togo. Le dernier appel à dossiers avait eu lieu en 2014 avec l'envoi de 10 dossiers.

ASIE



CHINE (PAYS CLH)

Dernière accréditation : autorisation en 2006.
Adoptions AFA en 2018 : 22 (11 en 2017).
Mandataire : China Oriental Dream

L'année 2018 a permis à l'Agence de renforcer encore ses liens avec l'Autorité Centrale chinoise et ses contacts locaux. Cette bonne coopération et la maîtrise des outils informatiques expliquent le nombre et la qualité des apparentements réalisés en 2018.

L'année 2018 a été marquée par une forte augmentation des enfants proposés à l'adoption internationale présentant des particularités médicales et un ralentissement toujours plus important des propositions concernant des enfants jeunes en bonne santé.

Sur 22 enfants, 20 étaient porteurs de particularités médicales et seulement 2 enfants en bonne santé ont été proposés par l'Autorité centrale chinoise après 11 ans d'attente.

En 2018, le profil des enfants porteurs de particularités médicales a également évolué. Outre une augmentation importante d'enfants présentant des pathologies malformatives diverses (spina bifida, cardiopathies, fentes labio palatine), la majorité des enfants proposés avaient comme diagnostic (isolé ou non) un « retard », selon l'autorité centrale chinoise. Le travail avec les opérateurs locaux et les professionnels de santé a permis d'établir que ce diagnostic recouvre des situations diverses (notamment le retard psychomoteur, de langage, mental, statur pondéral).

Face à cette réalité et suite à une mission à Pékin en juillet 2018, il a été décidé avec l'Autorité Centrale chinoise (le CCCWA) que l'AFA n'envoie plus de nouveaux dossiers en Chine pour l'adoption d'enfants sans particularité.

Cette décision ne s'applique pas aux dossiers déjà enregistrés en Chine, ni aux familles qui ont signé un projet de mise en relation avec l'Agence avant le 26 juillet 2018.

Par ailleurs, cette décision a engendré la modification du protocole interne de l'Agence concernant la préparation des candidats à l'adoption d'un enfant en Chine.

PHILIPPINES (PAYS CLH)

Dernière accréditation : autorisée depuis 2006
Adoptions AFA en 2018 : 9 (14 en 2017)
Pas de correspondant local

Les adoptions réalisées par l'AFA aux Philippines ont été stables et réparties tout au long de l'année. 54 dossiers sont en attente auprès de l'Autorité centrale (l'ICAB) dont 10 font l'objet d'une procédure de suspension (naissance ou adoption d'un pupille en France). Un appel à candidatures pour 5 dossiers a été mené en 2018.

Si le profil des enfants nécessite une ouverture des projets des adoptants plus étendue, les particularités médicales restent toutefois légères.

A la suite du Hosting Program mis en œuvre en 2016, un quatrième enfant a été placé en vue d'adoption en 2018 en France. Ce programme consiste à organiser un séjour de 4 semaines de vacances d'un enfant grand chez une famille agréée et ouverte à ce profil, à l'issue duquel l'enfant retourne dans son pays d'origine et décide, conjointement avec sa famille d'accueil, s'il souhaite poursuivre l'adoption. Des échanges ont lieu pour envisager une nouvelle édition en 2020.

Plusieurs procédures en flux inversé ont été initiées concernant des enfants grands, pour lesquels l'AFA propose à l'Autorité centrale un apparentement (procédures dites « Special Home Finding »)

SRI LANKA (PAYS CLH)

Dernière accréditation : autorisation en 2016
Adoptions AFA en 2018 : 2 (0 en 2017)
Pas de correspondant local

Deux adoptions ont été réalisées en 2018 en faveur de familles d'origine sri-lankaise. Ces accompagnements ont permis de dynamiser la coopération avec l'Autorité centrale et de faire un point de situation sur les dossiers en attente.

L'AFA a travaillé particulièrement sur le suivi post-adoption pour respecter le calendrier fixé par le Sri Lanka, et des relances ont été faites aux familles.

VIETNAM (PAYS CLH)

Dernière accréditation : licence obtenue en mai 2017 (jusqu'en 2022)

Adoptions AFA en 2018 : 6 (7 en 2017)

Correspondants locaux : M. Emmanuel POLLEIN (régisseur) et Nuong NGUYEN

L'Agence mène principalement des procédures d'adoption en flux inversé concernant des enfants à besoins spécifiques, inscrits sur une liste de l'Autorité centrale (le DA) dite « liste 2 ». L'AFA dispose d'un quota accordé par l'Autorité centrale sur la liste 1 portant sur les enfants sans particularités de santé.

Au cours de l'année, un ensemble de mesures a été mis en place dans le but de sécuriser chaque étape du processus d'adoption, dont l'anonymisation du dossier de l'enfant jusqu'à la confirmation de l'apparentement par le Département de l'Adoption.

Ce renforcement de la coordination entre les différents interlocuteurs s'illustre notamment par la délivrance d'une « note d'attribution » des dossiers d'enfants par le Département de l'Adoption avec le concours des autorités locales et régionales. Cette note conditionne désormais le déclenchement des procédures.

Enfin, l'AFA a procédé à des relances importantes auprès des familles pour obtenir les suivis post-adoptions.

INDE (PAYS CLH)

Dernière accréditation : juillet 2018.

Adoptions AFA en 2018 : 0

Pas de correspondant local

L'année 2018 a été marquée par la reprise du partenariat avec l'Autorité Centrale indienne (la CARA). L'AFA a procédé à un appel à candidature afin de reprendre progressivement la collaboration avec la CARA pour 5 dossiers.

THAÏLANDE (PAYS CLH)

Dernière accréditation : 2006

Adoptions AFA en 2018 : 8 (9 en 2017)

Pas de correspondant local

Les adoptions internationales en Thaïlande sont stables et les profils des enfants proposés sont similaires aux propositions des années précédentes : enfants jeunes en bonne santé relative (c'est-à-dire asymptomatique au moment de l'évaluation). L'AFA a rencontré en France l'Autorité Centrale thaïlandaise (le DCY) lors de l'Assemblée Générale d'Orchidées familles.

Les familles de l'Agence ont été confrontées à de grandes difficultés concernant la légalisation des documents émis par l'Autorité Centrale thaïe après le retour des parents en France. Une solution, à expérimenter en 2019, a été envisagée avec le DCY et mise en place afin de régulariser les procédures en souffrance ainsi que pour éviter qu'elles ne se reproduisent.

Un appel à candidatures pour 9 dossiers a été mené en 2018.

EUROPE

BULGARIE (PAYS CLH)

Dernière accréditation : autorisation depuis 2006

Adoptions AFA en 2018 : 22 (13 en 2017)

Pas de correspondant local

La Bulgarie reste l'un des principaux pays d'adoption de l'AFA malgré une baisse du nombre d'enfants proposés à l'adoption internationale depuis plusieurs années. Les profils d'enfants à besoins spécifiques, proposés en flux classique, sont de plus en plus courants.

Ces réalités ont demandé un travail conséquent d'information, de préparation et d'accompagnement des familles à toutes les étapes, avec la mise en place d'une journée de formation pour les dossiers enregistrés dans le pays depuis plusieurs années. L'importance centrale du questionnaire bulgare d'aide à l'apparentement qui peut être modifié tout au long de la période d'attente, doit être régulièrement rappelée. Toutefois, malgré cet outil, plusieurs propositions n'ont pas pu être transmises aux familles pour des raisons d'inadéquation entre le profil de l'enfant proposé et le projet de la famille. Chacune des familles concernées a été informée et a été accompagnée par le pôle Europe et le pôle Santé.



Malgré ce contexte, les autorités bulgares ne souhaitent pas limiter l'envoi du nombre de dossiers dans leur pays. Le Ministère de la Justice souhaite avoir la possibilité de choisir les familles parmi plusieurs profils de candidats. La Bulgarie ne limite pas le nombre de candidatures et accepte celles des femmes célibataires. Un déplacement de l'AFA en février 2018 a permis de d'entretenir les excellentes relations avec les équipes en charge de l'adoption internationale au Ministère de la Justice bulgare et d'évoquer certains dossiers.

HONGRIE (PAYS CLH)

Dernière accréditation : autorisation depuis 2006

Adoptions AFA en 2018 : 10 (6 en 2017)

Pas de correspondant local

Pour son second déplacement en Hongrie de l'AFA depuis sa création, la délégation a été particulièrement bien reçue en octobre 2018. Les autorités hongroises ont souhaité ouvrir la réception des candidatures en continu tout en conservant les exigences et critères relatifs aux potentielles familles.



Toutes les familles dont les délais d'attente ont été relativement courts et qui se sont déplacées pour l'adoption ont fait un retour très positif de la préparation des enfants, de l'accompagnement dont elles ont pu bénéficier sur place que ce soit par les travailleurs sociaux du pays ou par la personne conseillée par l'Autorité centrale.

LETTONIE (PAYS CLH)

Dernière accréditation : autorisation depuis 2006

Adoptions AFA en 2018 : 0 (10 en 2017)

Pas de correspondant local

Le pays a suspendu ses adoptions avec la France depuis avril 2017, en raison des retards des suivis post-adoption. Un important travail a donc été effectué tout au long de l'année 2018 afin de récupérer les rapports manquants aussi bien

auprès des Conseils départementaux qu'auprès des familles.

L'AFA a été contrainte d'annuler sa mission en 2018. Malgré un déplacement de la Mission d'Adoption Internationale en Lettonie et sa rencontre avec les responsables de l'Autorité centrale lettone, ceux-ci ont annoncé que la coopération était suspendue au rendu de l'ensemble de ces suivis. L'AFA continue de travailler dans le but de reprendre la collaboration avec ce pays.

PORTUGAL (PAYS CLH)

Dernière accréditation : autorisation depuis 2006

Adoptions AFA en 2018 : 0 (3 en 2017)

Pas de correspondant local

Le nombre d'enfants adoptables au Portugal reste faible et l'adoption d'enfants de moins de 10 ans en relative bonne santé est réservée aux ressortissants portugais.

L'AFA entretient de très bonnes relations avec l'Autorité Centrale portugaise et est régulièrement interrogée sur des dossiers de familles ou dans le cadre du flux inversé. Au regard du profil des enfants, aucune procédure n'a pu se concrétiser en 2018.

ROUMANIE (PAYS CLH)

Dernière accréditation : février 2014

Adoptions AFA en 2018 : 3 (3 en 2017)

Pas de correspondant local

Si la collaboration de l'AFA avec l'Autorité centrale roumaine est bonne, elle reste limitée car seuls les couples dont au moins un des membres a la nationalité roumaine ou les célibataires femmes de nationalité roumaine peuvent candidater dans ce pays.

Les enfants proposés à l'adoption internationale sont très majoritairement issus de la communauté rom, ce dont les familles sont informées dès leur premier contact avec l'AFA. Malgré tout, en 2018, l'AFA a transmis à l'Autorité centrale roumaine 9 refus ou information de non transmission de proposition influencé par ce motif.

Les autorités roumaines sont particulièrement vigilantes au respect des modalités de suivi post-adoption, ainsi qu'au calendrier.

RUSSIE

Dernière accréditation : autorisation depuis 2006

Adoptions AFA en 2018 : 15 (11 en 2017)

Correspondants locaux : Inna BOGATENKOVA (Chef de représentation et régisseur), Laurent ESQUERRE (correspondant à Saint-Pétersbourg et la région de Leningrad) et 8 coordinateurs régionaux (Kemerovo, Krasnoïarsk, Leningrad, Novossibirsk, Omsk, Perm, Smolensk, Tcheliabinsk et ville de Saint-Pétersbourg)

En 2018, 15 enfants ont été adoptés par les familles de l'AFA, parmi lesquelles, une fratrie de 3 enfants et une fratrie de 2 enfants. La moyenne d'âge des enfants au moment de l'apparement a été de 5 ans (en légère augmentation) Le délai d'attente moyen entre la réception du dossier par l'autorité régionale et la proposition d'apparement a été de 1 an et 1 mois (min. : 3 semaines, max. : – 2 ans et 8 mois). L'AFA a mené à bien quelques procédures d'adoption « en flux inversé » et notamment l'adoption d'enfants porteurs du VIH.

Actuellement, tous les enfants proposés sont atteints d'une ou plusieurs pathologie(s) dont le degré de sévérité est difficile à évaluer sans un déplacement pour rencontrer l'enfant sur place. L'AFA a donc mis en place en 2018 des réunions de préparation et d'information pour les candidats inscrits sur la liste des demandes en attente.

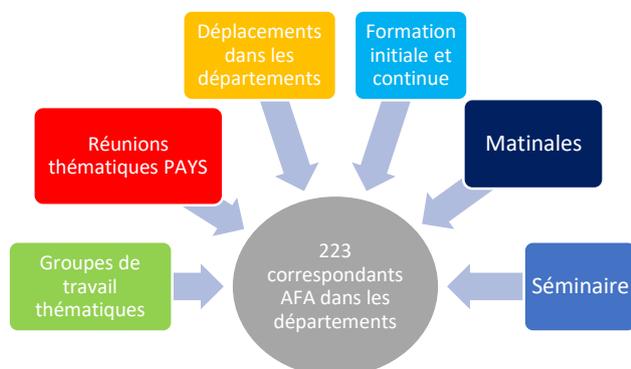
Lors de la mission effectuée en octobre 2018, la délégation de l'AFA a rencontré les responsables de l'Autorité centrale russe à Moscou ainsi que les autorités et les acteurs en charge de l'adoption dans certaines régions (Krasnoïarsk, Novossibirsk et Omsk). Le déplacement a aussi permis un échange direct avec des correspondants locaux de l'AFA exerçant dans d'autres régions.

Par ailleurs, l'AFA a poursuivi en 2018 le développement de son implantation en Fédération de Russie avec l'ouverture de la région d'Omsk en Sibérie.

Enfin, l'AFA a maintenu ses liens de partenariat de longue date avec l'Association de Parents Adoptants en Russie (APAER) en la recevant à l'AFA, en participant à leurs activités (Noël russe organisé par l'APAER en janvier 2018 à l'Ambassade de la Fédération de Russie, conférence, lettre de Michka).



III. LE TRAVAIL EN RÉSEAU AVEC LES DEPARTEMENTS



Fin 2018, le réseau des correspondants départementaux de l'AFA était composé de **223 professionnels**, 98 correspondants officiellement désignés par les Présidents des Conseils départementaux et 125 « référents ».

Dans le cadre de sa mission de formation à l'égard des correspondants départementaux, l'AFA propose différents dispositifs.

Une des nouveautés de 2018 a été la mise en place par l'AFA de « réunions thématiques PAYS » via visio-conférence, destinées aux correspondants départementaux. Ces réunions, complémentaires aux séances de formation continue portant sur les actualités internationales, sont ciblées sur des thématiques techniques précises.

A- 18 Déplacements de l'AFA dans les départements

L'AFA propose aux départements qui le souhaitent de se déplacer dans leur territoire, pour des temps d'échanges et de formation entre professionnels et/ou pour l'animation de sessions de préparation à l'adoption pour les candidats du département (cf. supra).

En 2018, l'AFA a effectué 18 déplacements dans 15 départements différents (4 en 2017) : Haute-Garonne, Sarthe, Bouches-du-Rhône, Eure-et-Loir, Loire-Atlantique, Seine-Saint-Denis (3), Vaucluse, Rhône (2), Orne, Bas-Rhin, Mayotte, Hauts-de-Seine, Doubs, Paris, Gard.

DÉPLACEMENT A MAYOTTE

A l'invitation du Département de Mayotte, Christine du RÉAU, chef du Service Information et Accompagnement et Liliana MINGITA, psychologue, se sont rendues à Mayotte du 26 au 29 Novembre dans le cadre des « **3èmes rencontres territoriales de la protection de l'enfance à Mayotte** ».

Avec Daoussiati MOUSSA-MIRADJI, Chef du service adoption de Mayotte, elles ont animé, le 26 novembre, **une journée de formation à destination des candidats** résidant dans ce département.

Les Rencontres territoriales de Mayotte, qui se sont tenues du 27 au 29 novembre, avaient notamment pour objectifs de rassembler les acteurs de la protection de l'enfance, de **mieux faire connaître les politiques de Mayotte**, et donner vie à un réseau ultramarin de la protection de l'enfance.

Au cours de cet événement, auquel participaient plus de 300 professionnels dont l'équipe adoption de Mayotte, **l'AFA a animé un atelier à destination des professionnels pour évoquer l'adoption et les spécificités de la parentalité adoptive.**



B- 6 sessions de formation initiale et continue

En 2018, **deux séances de « formation initiale »** destinées aux nouveaux membres du réseau, ont permis d'accueillir **26 interlocuteurs** en provenance de **20 départements différents**. Par ailleurs, **quatre séances de « formation continue »** sur l'actualité de l'adoption internationale, ont été proposées par l'AFA,

réunissant **65 correspondants de 51 départements différents.**

La formation des professionnels des services adoption des départements a été également complétée en 2018, par une offre de **4 « matinales » thématiques proposées au siège et en simultanément en visio-conférence** (cf infra).

C- 3 réunions thématiques « Colombie » en visio-conférence

Trois réunions ont été proposées par la rédactrice de l'AFA référente sur la Colombie via la visio-conférence.

Ces réunions répondent à plusieurs objectifs : approfondir les connaissances sur chacune des étapes de la procédure d'adoption et informer les correspondants départementaux des différents changements opérés dans le pays. Ces réunions ne sont ouvertes qu'aux professionnels des services adoption des départements.

Les 3 réunions proposées par l'AFA ont permis de réunir une quinzaine de professionnels de 5 départements différents. D'autres réunions en ce sens seront proposées en 2019.

D- 1 réunion du groupe de travail « PARCOURS »

Le groupe de travail, réunissant l'AFA et les départements, s'est réuni le 7 février 2018 pour échanger notamment sur le contenu des quatre modules du parcours de préparation à l'adoption en 4 modules (cf supra). Plusieurs améliorations ont été apportées, notamment une modification du sommaire pour plus de lisibilité et l'ajout d'un outil de mise en situation dans un des modules permettant ainsi une meilleure interactivité.



FOCUS : Participation des départements aux différentes formations via la visio-conférence.

Afin de permettre à l'ensemble des départements et des candidats à l'adoption de participer aux différentes formations proposées par l'AFA, l'agence propose depuis 2014 un service gratuit de visio-conférence.

Cet outil a été initialement utilisé pour permettre aux départements de co-animer le parcours. **En 2018, 43 connexions à ce parcours ont été comptabilisées.**

Depuis 2017, cet outil permet également aux départements d'assister en visio-conférence aux **différentes « matinales »** proposées par l'AFA et **depuis 2018 aux « réunions thématiques pays »**. **45 connexions aux matinales et 12 connexions pour les réunions thématiques pays ont été comptabilisées** cette année.

VISIO-CONFÉRENCE en 2018

En 2018, la visio-conférence a ainsi permis de **renforcer le partenariat AFA-DÉPARTEMENTS.**

- ⇒ **Plus de 40 départements sont adhérents à la solution de visio-conférence qui leur est gratuitement mise à disposition par l'AFA.**
- ⇒ **Plus de 100 connexions à la visio-conférence ont été comptabilisées sur l'année 2018.**

E- Le séminaire annuel de l'AFA en 2018

« **Risques et incertitudes dans l'adoption : des défis pour les professionnels et les familles** ».



Les 24 et 25 mai 2018 a eu lieu le rassemblement annuel de l'AFA regroupant ses correspondants au sein des conseils départementaux, mais aussi ses correspondants locaux à l'étranger et ses partenaires. Durant ces deux journées, chercheurs et professionnels ont apporté leur expertise autour du thème du séminaire.

Le Dr David GERMANAUD, neuropédiatre à l'hôpital Robert-Debré (AP-HP), est intervenu lors de ce séminaire sur le **syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF)**. De façon complémentaire, le Dr Nuria GOMEZ, psychiatre à l'hôpital de la VALL à Barcelone, a présenté ses travaux de recherche en cours sur les enfants confiés à l'adoption souffrant de ce syndrome. Tous deux ont insisté sur la difficulté de poser un diagnostic et sur l'importance d'informer les familles sur ce risque.

Le Dr Florence VEBER, pédiatre à l'hôpital Necker, est intervenue sur le cas des **enfants porteurs du VIH**. Cette intervention a permis de souligner les progrès accomplis au niveau du traitement de ce virus, qui souffre encore du manque d'information des familles.

Enfin, le Dr Nicole GUEDENEY, pédopsychiatre, a centré son intervention sur les incertitudes dans l'adoption au regard du **trouble de l'attachement**.

Des **ateliers thématiques** ont été proposés lors de ce séminaire : les professionnels du siège de l'AFA, ses correspondants locaux à l'étranger et divers partenaires ont animé ces ateliers.

Les ateliers proposés lors du séminaire :



Pour sa **soirée de convivialité**, l'AFA a eu le plaisir d'accueillir **Olivier DELACROIX, journaliste surnommé le « porte-voix des invisibles »** ou le « confident du petit écran », réalisateur du film « *Dans les yeux d'Olivier - l'Adoption : une aventure à risques* ».



150 professionnels ont participé au séminaire annuel de l'AFA en 2018.

98 % ont indiqué être très satisfaits (59%) ou satisfaits (39%).

IV. LA FORMATION INTERNE ET CONTRIBUTION A LA REFLEXION EN MATIERE D'ADOPTION

A- La formation interne

Convaincue que **la formation de ses personnels et des correspondants départementaux est essentielle** pour la conduite d'un accompagnement de qualité des candidats, l'AFA a mis en place des formations internes réservées aux salariés et des formations appelées « matinales » ouvertes aussi aux départements. Cette offre de formation **s'inscrit dans une démarche multidisciplinaire et partenariale, visant à croiser les regards sur les différentes thématiques connexes à l'adoption internationale.**



Focus : Formation « gestion des situations difficiles »

Une formation spécifique à l'attention de l'ensemble des professionnels de l'AFA et des Correspondants Locaux à l'Etranger s'est tenue dans les locaux de l'Agence le 29 mai 2018.

Cette formation sur « **la gestion des situations difficiles** » a été l'occasion, pour chacun des participants, d'échanger sur leurs pratiques et les difficultés rencontrées, tant depuis le siège de l'AFA que dans les pays d'origine, notamment lors du déplacement des candidats pour la rencontre avec l'enfant qui leur est proposée.

A travers des mises en situation, cette formation a abordé différents sujets comme les techniques d'entretiens et de communication, le positionnement du professionnel et le travail en équipe.

Face au succès de ce type de formation proposée, l'AFA souhaite poursuivre cette démarche.

B- 4 « matinales AFA » en 2018

En 2018, **4 matinales** se sont tenues dans les locaux de l'AFA permettant des échanges riches entre les intervenants, salariés de l'Agence, correspondants départementaux et différents partenaires invités.

En juin 2018, **Marie-Christine LE BOURSIKOT**, magistrate, conseiller honoraire à la Cour de cassation, ex-



membre du Conseil supérieur de l'adoption et ex-secrétaire générale du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles, est intervenue sur le thème « **Origines et secret** ».

En septembre 2018, **Marie-Catherine GAFFINEL**, magistrat, Vice-Présidente du Tribunal de Grande Instance de Nanterre est intervenue sur la « **Reconnaissance des adoptions prononcées à l'étranger** ».



Le 11 octobre 2018, **Anne OUI**, Chargée de mission à l'ONPE, est intervenue sur « **L'accueil familial en France aujourd'hui :**



pratiques et enjeux ». Elle a notamment abordé la question des adoptions par les assistants familiaux.

Le 17 décembre 2018, **Xavier FOURTOU**, psychologue psychanalyste, est venu témoigner de son histoire et du **renoncement à son projet d'adoption.**



C- Interventions de l'AFA en lien avec ses partenaires

Dans un souci constant de nourrir la réflexion sur l'adoption internationale, les membres de l'AFA ont participé à diverses rencontres organisées par les partenaires (Organismes Autorisés pour l'Adoption, Associations de Parents par Pays d'Origine) et sont intervenus pour présenter les missions et actions de l'AFA dans le champ de l'adoption internationale.

1)- Coopération avec le GIPED

Dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion signé avec ses tutelles et du protocole de collaboration conclu avec le Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger (GIPED), les deux GIP ont poursuivi leurs interactions en s'invitant notamment à des temps de travail techniques, à des formations internes et à leurs instances.

Trois professionnelles du GIPED sont intervenues auprès de l'équipe AFA pour des séances de formations internes ou une matinale (cf. page 24).



2)- Collaboration au sein du Conseil National de Protection de l'Enfance

En 2018, l'AFA a, par ailleurs, maintenu sa mobilisation au sein du **Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE)**, au sein de son Bureau et en participant activement aux travaux de sa Commission Adoption.

3)- Participation au Colloque ICAR

Pour l'année 2018, l'AFA retient en particulier la participation du Dr Gérard GARNIER, médecin de l'AFA, à la **6^{ème} édition de l'ICAR (International Conference on Adoption Research)**. Cette conférence internationale, qui s'est déroulée à Montréal, a réuni plus de 250 professionnels venus des 5 continents, pour présenter les travaux de recherche en cours sur le sujet de l'adoption. Au regard de la qualité des débats et de la richesse des travaux présentés, l'AFA souhaite poursuivre sa participation à cette conférence qui se tiendra en 2020 à Milan.



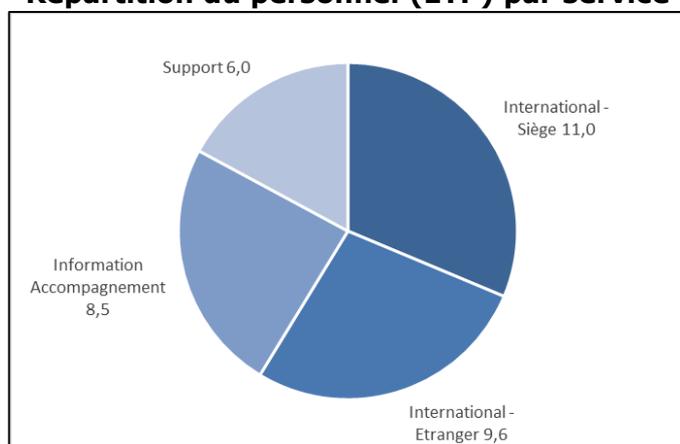
L'ÉQUIPE DE L'AFA

Conséquence de la réorganisation des services intervenue fin 2017, les effectifs de l'AFA sont au 31 décembre 2018 de 48 agents dont 18 à l'étranger contre 53 dont 20 à l'étranger début 2017.

L'ensemble du personnel est placé sous la responsabilité d'une nouvelle Directrice Générale, arrivée le 11 janvier 2018 à l'AFA. Elle est mise à disposition par le Ministère de la Justice.

Ces effectifs représentent 35,1 ETP (Equivalent Temps Plein) et 33,8 ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé).

Répartition du personnel (ETP) par service



A- Service information et accompagnement

Placé sous la responsabilité de la cheffe de service, il est constitué de 2 pôles :

Le Pôle Santé est composé d'une psychologue clinicienne (temps plein) et d'un médecin omnipraticien (80%). Depuis l'été 2015, l'équipe bénéficie du soutien du Docteur Frédéric SORGE, pédiatre à l'Hôpital Necker où il intervient notamment dans le cadre d'une Consultation Adoption (0,10%).

Le Pôle Informations et Conseils a été entièrement réorganisé en 2018 avec le changement de coordonnatrice en cours d'année, le départ en début d'année de la chargée de mission EBS et suivi post-adoption, dont les missions ont été reprises par les conseillères et le recrutement en fin d'année d'une assistante. Par ailleurs, le Ministère de la Justice a renouvelé la mise à disposition de la troisième conseillère du Pôle. Au 31 décembre, le nombre d'agents est donc de 5.

B- Service international

Ce dernier est caractérisé par une forte stabilité de l'équipe (une cheffe de service, 7 rédacteurs et 3 assistants), répartie au sein de 4 pôles géographiques (Europe, Asie, Afrique et Caraïbes et Amérique).

L'Agence emploie par ailleurs 18 agents à l'étranger (9,6 ETP, salariés de droit local) répartis dans 7 pays d'origine : Pérou, Colombie, Haïti, Burkina Faso, Madagascar, Russie, Vietnam.

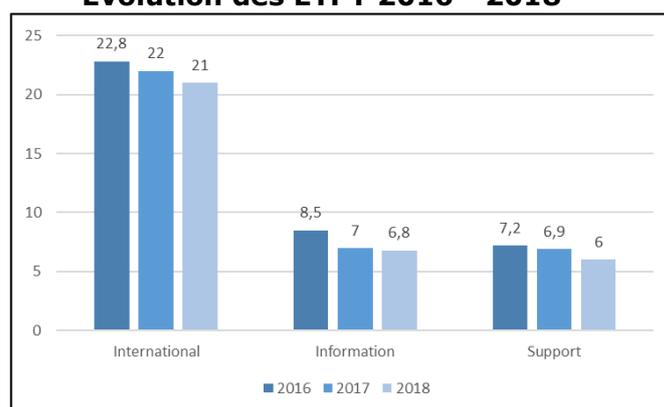
En 2018, l'AFA s'est installée dans une nouvelle région en Russie et a par conséquent recruté un nouveau coordonnateur régional (0,1 ETP). Elle a par contre mis un terme au contrat de sa représentante en Guinée, faute d'activité.

C- Services supports : service administratif et agence comptable

Le service administratif, financier et logistique compte 5 ETP au 31 décembre. Il est composé du pôle secrétariat (2 ETP), du pôle administratif et financier (1 ETP) et d'un chargé des systèmes d'information (1 ETP) et est placé sous la direction du chef de service (1 ETP). Le service est resté en sous-effectif tout au long de l'année, le recrutement de l'adjoint du chef de service ayant été reporté à 2019.

L'agence comptable est composée d'un fonctionnaire en adjonction de service et d'une fonctionnaire détachée.

Evolution des ETPT 2016 - 2018



L'équipe est complétée par la chargée de communication, rattachée à la Directrice Générale et une adjointe aux chefs de service, recrutée de manière temporaire en fin d'année pour pallier à l'absence de la cheffe du service internationale.

Enfin, depuis le début d'année, l'AFA bénéficie du soutien d'une psychologue bénévole qui co-anime des ateliers d'accompagnement à destination des familles ayant adopté.

BILAN DE GESTION 2018

L'AFA, malgré une baisse de ses recettes en 2018, a pu maintenir son activité et mettre en œuvre le plan stratégique annuel tel que prévu. Elle présente en fin d'année un résultat budgétaire légèrement déficitaire (- 1.307,53 euros) mais un résultat comptable positif (4.590,07 euros), conséquence des économies résultant principalement du déménagement et de la réorganisation des services, mais également des vacances de poste constatées en 2018.

A- Budget

Le budget initial de l'Agence Française de l'Adoption avait été validé par le Conseil d'Administration du 07 novembre 2017 et

approuvé à l'occasion de l'Assemblée Générale du 23 novembre 2017. Il s'élevait à 2.500.000 euros en recettes, 2.295.000 euros en Autorisation d'Engagements et 2.500.000 euros en Crédits de Paiement pour les dépenses. **Les prévisions de recettes comme celles de dépenses étaient en baisse mais le budget était présenté à l'équilibre.**

Un **budget rectificatif** a été validé par le Conseil d'Administration en début d'année, modifiant le montant de la subvention versée par la DGCS. De fait, les **recettes ont été revues à la baisse** et s'établissaient à 2.401.323 euros. Les dépenses restant inchangées, le budget présentait un **résultat déficitaire** équivalent à la baisse de subvention (-98.677 euros) et un prélèvement sur le fonds de roulement.

B- Recettes

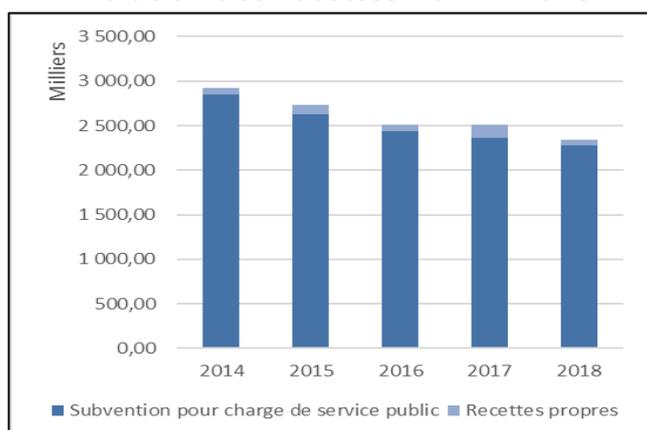
Etat des recettes et comparatif 2017 - 2018

	2017			2018			Evolution
	Budget	Encaissé	Taux de réalisation	Budget	Encaissé	Taux de réalisation	
Subvention pour charge de service public	2 357 846,00	2 357 846,00	100%	2 282 288,00	2 282 288,00	100%	-3%
Recettes propres : intermédiation	100 000,00	61 409,35	61%	100 000,00	54 897,55	55%	-11%
Recettes propres : remboursements CPAM et autres	75 000,00	89 390,53	119%	19 035,00	8 103,44	43%	-91%
Total	2 532 846,00	2 508 645,88	99%	2 401 323,00	2 345 288,99	98%	-7%

Les recettes ont diminué de 163.356,89 euros entre 2017 et 2018 mais sont conformes à la prévision budgétaire (taux d'exécution de 98%).

Cela s'explique principalement par la diminution de la subvention et par le retour à la normale des remboursements CPAM. Pour mémoire, l'année 2017 avait été une année exceptionnelle de régularisation de dossiers en souffrance auprès de la CPAM, marquée par de nombreux remboursements.

Evolution des recettes 2014 - 2018



C- Dépenses

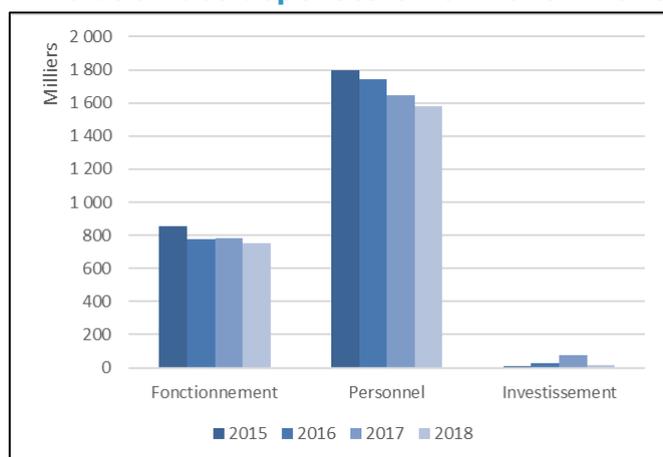
Conformément au décret GBCP, les dépenses sont présentées par nature (personnel, fonctionnement, investissement) et par destination (International, Information, conseil et Support). Les crédits inscrits au budget sont constitués des autorisations d'engagement (AE), limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'année, et des crédits de paiement (CP), limite supérieure des dépenses pouvant être payées sur l'année.

Les dépenses en AE ont fortement diminué par rapport à 2017. Pour mémoire, 2017 avait été marquée par la conclusion d'engagements juridiques pluriannuels importants : bail des nouveaux bureaux sur 6 ans, contrat de location et de maintenance de copieurs, contrat de maintenance informatique, abonnement fibre et téléphonie sur 3 ans, ce qui en faisait une année relativement atypique. Le taux d'exécution des dépenses en AE en 2018 est de 92% par rapport aux prévisions initiales mais conforme aux prévisions actualisées faites au 31 août 2018 (97%).

Etat des dépenses en AE et en CP 2018

	AE			CP		
	Budget	Exécuté	Taux de réalisation	Budget	Exécuté	Taux de réalisation
Personnel	1 700 000,00	1 580 877,80	93%	1 700 000,00	1 580 877,80	93%
Fonctionnement	575 000,00	504 695,46	88%	780 000,00	749 504,20	96%
Investissement	20 000,00	15 395,70	77%	20 000,00	16 214,52	81%
Total	2 295 000,00	2 100 968,96	92%	2 500 000,00	2 346 596,52	94%

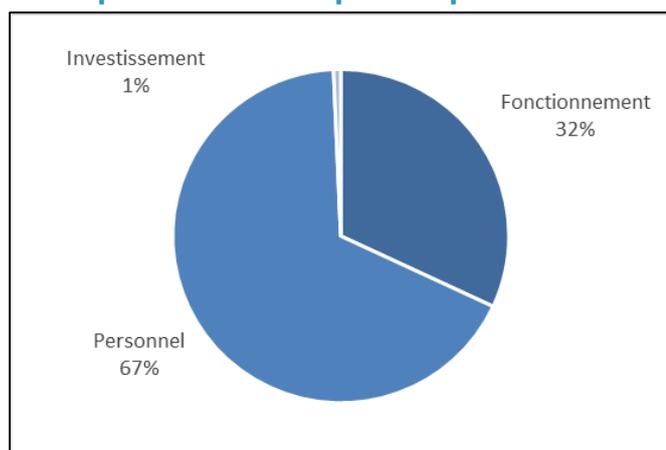
Evolution des dépenses en CP 2015 - 2018



Les dépenses en CP ont diminué de 6,4% entre 2017 et 2018 passant de 2.506.078,63 euros à 2.394.596,52 euros. Cette diminution s'explique comme suit :

- Personnel : - 68.135,85 euros
- Fonctionnement : - 32.054,11 euros
- Investissement : - 59.292,15 euros

Répartition des dépenses par nature



La diminution des dépenses de personnel résulte à la fois de la réorganisation des services ayant conduit à la suppression de 3 postes en fin d'année et des vacances de poste en 2018. A effectif complet, les

dépenses de personnel n'auraient pas diminué et l'AFA n'aurait pas présenté un résultat à l'équilibre.

Les dépenses de fonctionnement ont globalement diminué mais dans une moindre mesure que ce qui était attendu. En effet, l'AFA a dû régler en début d'exercice les dernières factures liées aux anciens locaux et au déménagement. Si les dépenses liées aux implantations à l'étranger sont en baisse, tout comme celles de support, celles liées à l'animation du réseau des départements ont progressé (organisation du séminaire annuel contrairement à 2017, déplacements plus nombreux dans les départements, modernisation du système de visio-conférence...).

Les dépenses d'investissement ont été fortement réduites par rapport à 2017. Pour mémoire, à l'occasion du déménagement survenu fin 2017, l'AFA avait remplacé une grande partie de ses équipements. L'année 2018 constitue un retour à la normale avec des investissements limités.

Enfin, il convient de noter que les dépenses de support ont diminué de manière plus importante (-13,5%) que la moyenne. Elles ne représentent plus que 34 % des dépenses en 2018 contre 40% en 2015. Le déménagement permet une économie

Répartition des dépenses par destination

